

Pour le bien-être et la tranquillité de chacun
merci de respecter ces consignes



Les agressions verbales ou physiques à l'encontre du personnel hospitalier et les dégradations de tous ordres sont passibles de poursuites (articles 433-3 et 222-8 du Code Pénal).

La Direction des HBT se réserve donc le droit de déposer plainte au Commissariat et d'engager des poursuites contre toute personne commettant de tels actes.

NUMEROS UTILES

Standard HBT	04 67 46 57 57
Accueil Médicalisé de Jour Boulevard des Hellènes 34300 Agde	04 99 44 20 18
Maison Médicale de garde	04 67 76 66 25

A titre d'information, les services d'accueil des urgences les plus proches se situent aux hôpitaux de Sète, Béziers et à la Polyclinique Pasteur de Pézénas.

Pour toutes remarques, pour tout problème rencontré, n'hésitez pas à adresser un courrier :
Madame la Directrice
Hôpitaux du Bassin de Thau
Boulevard camille Blanc 34200 Sète



Accueil Médicalisé de Jour

Hôpital St Loup - Agde



L'Accueil médicalisé de Jour est un service de **consultations non programmées**. Ce livret est fait pour répondre à certaines de vos interrogations.

Sans rendez-vous
Du lundi au vendredi 9h à 18h
du 1^{er} juillet au 31 août de 8h à 20h

Fermeture les samedis, dimanches et jours fériés.
Pour toute urgence appeler le **15**.

1 - Lors de votre arrivée

Vous serez accueilli par l'Agent Administratif qui réalisera votre dossier de prise en charge. Il vous sera demandé de présenter :

- votre pièce d'identité,
- votre carte Vitale ou attestation d'assuré social,
- votre carte de mutuelle, le cas échéant.



2 - Si vous devez attendre

Votre ordre d'arrivée ne détermine pas votre priorité de passage.

Cette attente peut notamment être due à :

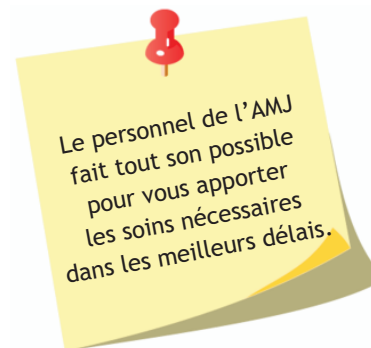
Si votre douleur augmente, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil.

- L'activité du service qui varie selon le nombre de patients et la gravité des cas,
- Au délai nécessaire pour obtenir certains examens, leurs résultats ou des avis spécialisés.

Les familles sont invitées à demeurer en salle d'attente durant les soins. En fonction de l'activité du service l'équipe acceptera la présence d'un proche auprès du patient.

Le service devant impérativement fermer ses portes à 18h ou 20 heures (du 01/07 au 31/08). Si vous venez consulter en fin d'après-midi, selon l'affluence du moment vous serez peut-être réorienté sur les centres hospitaliers de Sète ou Béziers qui restent ouverts 24h/24.

3 - Vous êtes admis en zone de soins



Un membre de l'équipe vous installe dans un box de soins.

Un médecin urgentiste va ensuite vous examiner, prescrire si nécessaire des examens complémentaires et un traitement.

Un avis spécialisé pourra être demandé. Sur décision médicale une orientation vers une autre structure de santé peut être envisagée.

4 - Vous quittez l'AMJ

1-Votre état nécessite une hospitalisation :

Celle ci pourra se faire avec votre accord aux Hôpitaux du Bassin de Thau, dans un établissement public ou privé de référence.

2- Vous rentrez à domicile :

- A l'issue de la consultation, vous allez rentrer à domicile avec des conseils et tout autres documents utiles à la continuité de votre prise en charge (ordonnances, arrêt de travail...)

- Les suites des soins telles que : rappel de vaccination, certificat médical final ou prolongation seront prises en charge par votre médecin traitant.

- Les pansements pourront être réalisés par une infirmière libérale (avec une ordonnance).

- Les radiographies de contrôle pourront être effectuées, sur rendez-vous, dans le service d'imagerie médicale de l'hôpital St Clair, ou en ville.

- A votre sortie assurez vous d'avoir tous les papiers administratifs dont vous aurez éventuellement besoin ultérieurement.